

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 25 mai 2018

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 18 mai 2018
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 18 mai 2018
- en exercice	: 19		
- qui ont pris part à la délibération	: 17		

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Marie-Josèphe REYNAUD, Danielle SAGNES et Isabelle SALLES, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de PIERREFEU, Marcel FRECHET et Pascal FUOCO.

Procuration de :

- Bernadette TRAVERSIER à Danielle SAGNES
- Jean-Jacques CHANTRE à Marcel FRECHET
- Gérard GOULLEY à Anne DESBRUS
- Gilbert GREVE à Martine FINIELS
- Jean-Pierre MAISONNIAC à Franck DE PIERREFEU

Absents non excusé :

- Madame Iris PONS
- Madame Raphaële COURTIAL

Secrétaire de séance : Madame Danielle SAGNES

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Madame Danielle SAGNES.

2. Approbation du compte rendu de réunion du conseil municipal du 27 avril 2018

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 avril 2018.

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Il s'agit des décisions :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AZ193 sise 6 place de l'Eglise
- De fixer les prix de la garderie pour le mois de juillet 2018 respectivement à 4,00€ pour un enfant et à 8,00€ pour 2 enfants et plus.

Le conseil municipal en prend acte.

4. Décision modificative n°1 – Budget principal :

Madame le Maire donne la parole à l'adjoint en charge des finances, Monsieur Yohan BLANCHARD .

Monsieur BLANCHARD explique que suite à une erreur lors de la présentation du budget, il convient d'annuler le montant de 470 000 € (quatre cent soixante-dix mille euro) prévu aux articles 675 et 775, celui-ci étant déjà inscrit à l'article 024.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	511 567.66 €	- 470 000.00€	0.00€	41 567.66€
042 Opérations d'ordre entre section	511 567.66 €	- 470 000.00€	0.00€	41 567.66€
675/042	470 000.00€	- 470 000.00€	0.00€	0.00€
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	470 000.00€	- 470 000.00€	0.00€	0.00€
77 produits exceptionnels	470 000.00€	- 470 000.00€	0.00€	0.00€
775/77	470 000.00€	- 470 000.00€	0.00€	0.00€

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	5 014 190.46 €	0.00€	0.00€	5 014 190.46 €
Total général des recettes d'investissement (1)	5 014 190.46 €	0.00€	0.00€	5 014 190.46 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	3 759 181.38 €	- 470 000.00€	0.00€	3 289 181.38 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	3 759 181.38 €	- 470 000.00€	0.00€	3 289 181.38 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal telle que présentée ci-dessus.

5. Création d'une ligne de Trésorerie :

Madame le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 106 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
² Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	106 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0.70 % l'an
Base de calcul	Exact/360

Taux Effectif Global (TEG)	1.085 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 07 Juin 2018
Date d'échéance du contrat	le 06 Juin 2019
Garantie	Néant
Commission d'engagement	400.00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.10 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et

	payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

6. Subventions pour les associations :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Yohan BLANCHARD.

Monsieur Marcel FRECHET annonce sa démission de la Commission d'attribution des subventions.

Monsieur Yohan BLANCHARD présente au Conseil Municipal les propositions de subventions en faveur des associations pour l'année 2018 formulées par la commission compétente.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, avec 13 voix pour, 3 abstentions (*Isabelle SALLES, Franck de PIERREFEU et Jean-Pierre MAISONNIAC*) et 1 voix contre (*Marcel FRECHET*) décide :

- D'adopter les subventions telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Proposition 2018	Vote 2018
Associations culturelles		
Musique et Culture	1700	1700
Cinezic	450	450
Lire à Vernoux	250	250
Ecran Village	1350	1350
Jazz en Vivarais	800	800
K'on voit exceptionnel	100	100
La rencontre des artistes	700	700
Music Ensemble	200	200
Sous le Châtaignier	En attente du dossier	
Total Associations culturelles	5500	5500

Associations sportives		
Boxe		
ASV Football	En attente du dossier	
ASV Football – Tournoi	En attente du dossier	

Club de Tennis	400	400
Club de Tennis – Tournoi	200	200
Club de Tir Vernousain	150	150
Gymnastique	450	450
Judo Club de Vernoux	En attente du dossier	
La Truite Vernousaine	360	360
La Truite Vernousaine : Fête de la pêche		
Handball du Vivarais	En attente du dossier	
Salsa Dance Vers Nous	100	100
Vélo Club	180	180
L'Autre Nous	150	150
ACCA	80	80
Vernoux Danse Académy	180	180
Total Associations sportives	2250	2250

Autres Associations		
Agrevou Club du 3ème âge	200	200
UTL (Université du Temps Libre)	120	120
Restos du Cœur	100	100
Aimergens	180	180
Chevaux Lourds		
Comité de Jumelage	600	600
Comité des Fêtes		
Amis de Beauregard	230	230
ADAPEI	270	270
Amicale des donneurs de sang	180	180
Castelvive	230	230
Radio des Boutières	50	50
Union Fédérale des Anciens Combattants	200	200
Croix Rouge		
Banque alimentaire Drôme - Ardèche	180	180
FNATH	100	100
Association des conjoints survivants	100	100
OTSC	500	500
ADMR	360	360
Terre et Projets	400	400
Prévention Routière	170	170
Copains d'abord		
Total Autres Associations	4160	4160
Total Subventions Associations	11 910	11 910

Domaine scolaire	Proposition 2018	Vote 2018
UNSS	500	500
APEL		
Sou des écoles		
sou des écoles chasse aux œufs		
Foyer éducatif du collège		
USEP	480	480
Présentation de Marie (OGEC)		
Ecole maternelle publique (projets pédagogiques)		
Ecole élémentaire publique (projets pédagogiques)		
Total domaine scolaire	980	980
Total Subventions	12 890	12 890

7. Classement d'une parcelle communale dans le domaine public :

Madame le Maire propose de classer la parcelle AZ632, située au niveau de la rue des écoles, dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de classer la parcelle AZ632 dans le domaine public.

Questions diverses :

- Il faut faire un point sur l'état des bancs communaux et remise en état si nécessaire.
- Monsieur De PIERREFEU demande de faire faire une battue par l'association de chasse sur notre territoire.
- Problème des chiens errants. Il es précisé que des courriers ont été envoyés auprès des propriétaires concernés avant contravention.

Fin de séance : 21h36